



Règlement
DU
CHALLENGE
DE
DRESSAGE 2016

Edition du 17/01/2016



TABLE

Edition du 17/01/2016.....	1
REGLEMENT DU CHALLENGE DE DRESSAGE - 2014.....	3
Article 1 : Inscription.....	3
Article 2 : Calendrier.....	3
Article 3 : Principe.....	3
Article 4 : Organisation d'une rencontre.....	4
Article 5 : Série.....	5
Article 6 : Concurrents.....	5
Article 7 : Centre Equestre receveur.....	6
Article 8 : Règlement des épreuves.....	6
Article 9 : Classement des sociétés.....	7
Article 10 : Finale.....	8
Article 11 : Le Juge de dressage :	8
Article 12 : Épreuve Dressage du Salon du Cheval de Paris.....	8



REGLEMENT DU CHALLENGE DE DRESSAGE - 2016

Document de référence : REGLEMENT DES COMPETITIONS FFE.- DISPOSITIONS SPECIFIQUES DRESSAGE

Article 1 : Inscription

Ce challenge est strictement réservé aux sociétés membres du C.L.E.E, à jour de leur cotisation annuelle. Les sociétés engagées au challenge devront avoir acquitté leur participation aux épreuves avant la 1^{ère} première épreuve.

Article 2 : Calendrier

Les rencontres se dérouleront durant l'année en excluant si possible les périodes de vacances scolaires. Dès qu'il sera établi le calendrier sera immédiatement envoyé à toutes les sociétés inscrites au challenge.

Article 3 : Principe

Les sociétés effectueront 4 rencontres dans des centres équestres si possibles différents.

En fonction du nombre d'équipe et de cavaliers(es) une réorganisation peut être nécessaire au bon fonctionnement et déroulement du challenge.

De ce fait, le bureau se réserve le droit d'optimiser chaque année le principe de qualification pour ne léser aucune équipe.

En règle générale, si les groupes le permettent :

Sont qualifiées pour la finale

Les deux meilleures équipes en BRONZE

Les quatre meilleures équipes en ARGENT



Article 4 : Organisation d'une rencontre

Chaque rencontre est organisée par deux des sociétés du groupe. Les sociétés organisatrices ainsi que le centre Équestre sont mentionnés dans le calendrier

Le Juge est désigné par le C.L.E.E.

Les sociétés organisatrices se mettent d'accord pour prendre en charge toute l'organisation matérielle du concours. En particulier, elles devront :

- prendre contact avec le centre équestre,
- convoquer les autres sociétés,
- prévoir un secrétaire pour assister le Juge et une personne chargée de l'addition des notes des reprises et l'établissement des résultats.
- se procurer les protocoles des reprises sur le site de la FFE.

La société organisatrice devra envoyer ses convocations 15 jours avant l'épreuve et devra s'assurer quelques jours avant les épreuves de la faisabilité du concours auprès du centre équestre. (Météo...).

Elles devront prendre en charge la convivialité pour la proclamation des résultats, en accord avec le centre équestre, et prévoir les récompenses aux lauréats (coupes, flots, cadeaux...).

Elles devront envoyer, sous huitaine, le palmarès détaillé –Classement individuel et classement par équipe (c'est-à-dire : les deux tableaux en annexe avec les noms des cavaliers ayant participé) du concours au responsable du Challenge de Dressage C.L.E.E : Monsieur Remy GUENEAU (remy_gueneau@fr.ibm.com) et aux autres équipes du groupe.

Les chevaux seront toujours répartis en piquets équitables et tirés au sort, un piquet par société et par série. Dans tous les cas, les chevaux fournis devront tous être capables de dérouler la reprise correspondante. Dans le cas où lors d'un premier passage un cheval est jugé inapte à dérouler la reprise le Président du jury demandera de faire remplacer ce cheval, ce remplacement concernera tous les concurrents auxquels il a été attribué.

Enrênement des chevaux : L'enrênement autorisé est celui figurant sur les protocoles fédéraux des reprises. Cependant le centre équestre peut apporter des restrictions à cette disposition si un cheval ne peut accepter certains enrênements, après en avoir informé le cavalier et le juge.

La responsabilité juridique de chaque concours appartient au centre équestre dans lequel il est organisé.



Article 5 : Série

Chaque concours comportera deux épreuves :

↳ La première épreuve, dite « **BRONZE** », est exclusivement réservée aux cavaliers possédant une licence fédérale compétition **validée** Club galops 4 à 6 inclus.

↳ La seconde, dite « **ARGENT** », est réservée aux cavaliers possédant au maximum une licence fédérale **validée** Club galop 7 ou une licence fédérale compétition amateur.

Elle est **interdite** aux cavaliers possédant **un galop 8 ou supérieur** et ou un brevet d'état.

Une société peut présenter soit une équipe en série **BRONZE**, ou bien en série **ARGENT**, soit deux équipes, une dans chacune de ces deux séries. Cette option couvre la totalité des quatre rencontres du challenge : ainsi, il n'est pas possible de présenter une équipe **ARGENT** à une rencontre puis une équipe **BRONZE** à une autre rencontre et vice versa.

Dans la limite des possibilités des centres équestres, les sociétés pourront engager une seconde équipe. Cette possibilité sera effectuée lorsque les inscriptions seront closes et peut varier chaque année.

Article 6 : Concurrents

Par série chaque équipe est constituée de deux cavaliers différents.

Un même cavalier ne peut effectuer qu'un seul passage dans un concours.

Un cavalier, au cours d'une même saison, ne pourra concourir que pour un seul établissement d'une même société, et il doit être membre de l'Association Sportive de l'Entreprise, ou ayant droit au titre des œuvres sociales du Comité d'Entreprise.

NOTA :

Un cavalier participant dans la série BRONZE pourra évoluer et concourir en ARGENT au cours du challenge mais il ne pourra plus revenir en BRONZE après son passage en ARGENT indépendamment de son galop et/ou niveau.

Un cavalier inscrit dans la série ARGENT et ayant fait au moins 1 tour ne pourra pas concourir en BRONZE au cours du challenge.

Un contrôle sera effectué au moment de la finale.

Toute fraude entraînera la disqualification de l'équipe concernée.



Tous les concurrents devront pouvoir présenter au jury, leur licence fédérale compétition, ainsi que des brevets dont ils sont titulaires.

Coiffure :

Le règlement fédéral des concours club devra être appliqué : casque aux normes obligatoire.

Eperons et cravache :

Le règlement des concours Club est applicable. . Cependant le centre équestre peut apporter des restrictions à cette disposition si un cheval ne peut accepter les éperons, après en avoir informé le cavalier et le juge

Licence FFE :

Tous les concurrents devront pouvoir présenter au jury, leur licence fédérale Club ou Compétition pour l'année concernée

D'autre part, le Président de chaque société devra fournir au CLEE, au plus tard le jour du premier concours de son groupe la liste des cavaliers, qui pourra être complétée en cours d'année. Le Président de chaque société certifie ainsi tacitement que tous les cavaliers sont bien membres de sa société ou de son association.

Ce document sera transmis aux responsables des épreuves de dressage (Michel Cholet et Remy Gueneau)

Article 7 : Centre Equestre receveur

L'adéquation cheval cavalier, la détente et la surveillance du concours sont de la responsabilité du centre équestre.

Article 8 : Règlement des épreuves

Ce règlement s'appuie sur les règlements officiels dans leurs généralités mais le règlement des concours CLEE définit la spécificité de nos épreuves et ne peut être remplacé par aucun document.

-La reprise de l'épreuve **BRONZE** sera la reprise **Club 3 Grand Prix 2014**; disponible sur le site de la FFE.

-La reprise de l'épreuve **ARGENT** sera la reprise **Club 2 Grand Prix 2014**; disponible sur le site de la FFE.



Article 9 : Classement des sociétés

Suite à une réorganisation en fonction des groupes pour l'année 2016 :

À l'issu de chaque concours :

Pour la série **Bronze**, Il y aura un classement individuel.

Pour la série **Argent**, Il y aura un classement individuel et un classement par équipe.

Le calcul des scores, pour le classement par équipes, sera le cumul des points obtenus par les deux concurrents de chaque équipe de la façon suivante :

↳ Les cavaliers ayant terminés l'épreuve marqueront un nombre de points égal à leur notation.

↳ Les cavaliers ayant abandonné, ou ayant été éliminé), marqueront un nombre de points égal à celui du dernier classé diminué de 20.

↳ Les non partants, s'il y a moins de deux concurrents dans l'équipe, un nombre de points égal à celui du dernier classé diminué de 30 points.

En cas d'ex-aequo de points sera première l'équipe dont le concurrent le moins bien classé des deux cavaliers aura obtenu le meilleur résultat.

En fin de saison, le classement général par équipe se fera par cumul des quatre scores ainsi calculés.

Seront qualifiées pour la finale 2016.

BRONZE : Les Quatre meilleurs cavaliers

ARGENT : les Deux meilleures équipes de chaque Groupe

En cas d'ex-aequo, la société qualifiée sera celle qui aura obtenu les meilleurs classements tout au long de la saison.



Article 10 : Finale

Les cavaliers des équipes qualifiés effectueront la reprise avec deux chevaux différents.

En finale, ne peut concourir qu'un cavalier ayant déjà participé à au moins une des épreuves du challenge CLEE de sa série sur la saison en cours

La Finale sera jugée par des juges qualifiés du « CLEE »

Epreuves :

Pour la série dite **BRONZE** : **Club 2 Grand Prix 2014**

Pour la série dite **ARGENT** : **Club 1 Grand Prix 2014**

Classement individuel:

Si un concurrent est éliminé ou ne termine pas sa reprise pour une raison quelconque, il marquera un nombre de points égal à celui du dernier classé diminué de 20

Classement par équipe :

Le calcul des scores, pour le classement par équipes, sera le cumul des points obtenus par les deux concurrents de chaque équipe.

En cas d'ex-aequo de points sera première l'équipe dont le concurrent le moins bien classé des deux cavaliers aura obtenu le meilleur résultat.

Article 11 : Le Juge de dressage :

Les sociétés sont tenues d'accepter les juges désignés par le CLEE. En l'absence du Juges prévu la possibilité de le remplacer sera étudiée avec le centre équestre ou doit se dérouler la rencontre. Si les sociétés présentent n'acceptent pas le nouveau juge désigné sur place l'épreuve sera annulée.

Article 12 : Épreuve Dressage du Salon du Cheval de Paris.

Concours Officiel FFE organisé par le CLEE avec les organisateurs du Salon du Cheval de Paris.

Cette épreuve est réservée aux cavaliers du CLEE et chaque entreprise pourra inscrire un ou plusieurs cavaliers à condition de s'être acquitté des frais d'inscription de l'année en cours.

Cette épreuve sera d'un niveau CLUB Elite ou Amateur 3 GP. Le règlement **particulier** de cette épreuve sera envoyé lors des engagements.

L'inscription de votre société au CLEE entraine, de plein droit, votre acceptation sans restriction de ce règlement.